

DÉLIBÉRATION 18-281

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 septembre 2018

Date de la convocation : 18/09/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Absents excusés : M. Claude BOSIO, Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TOURISME – Base nautique de Condrieu les Roches** : Actualisation du règlement intérieur de la base nautique de Condrieu les Roches.

Rapporteur : Marie-Pierre Jaud-Sonnerat

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la création au 1^{er} janvier 2018 de Vienne Condrieu Agglomération et à la dissolution du SYRIPEL, la gestion de la base de loisirs de Condrieu (base nautique de Condrieu les Roches) a été reprise par l'Agglomération.

Le contrat de délégation de service public (DSP) en cours sur la base nautique a été, de fait, transféré à Vienne Condrieu Agglomération. La gestion par voie d'affermage de la base de loisirs a, en effet, été confié à la société Téléski Nautique Corporation pour six saisons, soit jusqu'au 30 novembre 2022.

Dans le cadre de cette délégation, le délégataire a pour mission de gérer le service et d'exploiter les équipements mis à sa disposition. Il a d'ailleurs mis en place deux nouvelles activités : un parcours Accro Kids et un mini-golf.

Ainsi, au vu de ces nouvelles activités et de la reprise de ce site par Vienne Condrieu Agglomération, il convient d'actualiser le règlement intérieur de la base nautique.

Selon l'article 13 de la DSP, le règlement intérieur est élaboré par le délégataire et approuvé par le délégant. Toute modification ultérieure du règlement ne peut intervenir que par une décision du délégant.

Il est donc demandé aux conseillers communautaires d'approuver le règlement intérieur ci-joint qui a été préalablement validé par le délégataire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention Collective Nationale des espaces de Loisirs, d'attractions et culturels (brochure JO 3275),

VU le Code du Sport,

VU les articles L 1332-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2018-07-13-010 du 13 juillet 2018 portant dissolution du SYRIPEL,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délégation de service public du 30 novembre 2016 conclue avec la société Télési Nautique Corporation pour la gestion de la base nautique de Condrieu les Roches,

VU les arrêtés municipaux et préfectoraux en vigueur concernant la base nautique de Condrieu les Roches,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de règlement intérieur ci-joint de la base de loisirs de Condrieu dénommé "règlement intérieur de la base nautique de Condrieu les Roches".

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 septembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS